

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 JANVIER 2019 A 20H00
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise - CRETIN Claire – GENRE Annie – BOURLAND Frédéric - LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas - PROST Marcel – GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent - VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents : CAILLAT Marie-Carmen (pouvoir à GRENIER Sandrine) – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth (excusée) – BENOIT-GUYOD Sébastien (excusé) – CHAVIN-GAZALIER Fabien

Secrétaire de séance : BOURLAND Frédéric

Le 22 janvier 2019, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018
- 3 – Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- 4 – Quartier des Crêtets : promesse de vente et vente du lot n° 6 à M. Auguste LAMY et Mme Lysa BOULET
- 5 – SIDEC : travaux RVS – signature Elum 8^{ème} tranche
- 6 – Tarif de location de la salle des Narcisses à l'Omnibus
- 7 – Liste des marchés signés par M. le Maire
- 8 – Questions et informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Frédéric BOURLAND secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2018. Aucune observation n'est faite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2018.

3. Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura

Par arrêté préfectoral n°2013298-0002 du 25 octobre 2013, M. le Préfet du Jura a arrêté la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura suite à un accord local entre les communes membres. Cet accord local attribuait à Lamoura 3 postes, Prémanson 4 postes, Les Rousses 11 postes et Bois d'Amont 6 postes, soit 24 membres.

Conformément à l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015, suite au décès du Maire de Bois d'Amont le 23 novembre 2018, des élections municipales partielles seront organisées dans la commune de Bois d'Amont et il convient donc de recomposer le conseil communautaire.

Il doit donc être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseillers communautaires de la communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura dans un

délai de deux mois à compter du fait générateur, soit jusqu'au 23 janvier 2019 et dans les conditions fixées par l'article L5211-6-1 du CGCT).

Considérant qu'un **accord local** peut être conclu à la majorité qualifiée des communes intéressées, c'est-à-dire par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres. La répartition des sièges serait la suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Les Rousses	3544	11
Bois d'Amont	1674	6
Prémanon	1182	4
Lamoura	630	2
Total	7030	23

Considérant qu'à **défaut d'accord local**, la répartition des sièges se fera selon les dispositions du III, IV et V de l'article L5211-6-1 du CGCT, soit à la proportionnelle à la plus forte moyenne, soit :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Les Rousses	3544	11
Bois d'Amont	1674	5
Prémanon	1182	4
Lamoura	630	2
Total	7030	22

M. le Maire explique les conséquences de cette décision :

- Continuité infléchie du conseil communautaire de 24 à 23 conseillers communautaires : dans l'hypothèse d'accord local, il reste 14 mois avant la fin du mandat et 4 ou 5 conseils de communauté ;
- Anticiper sur le prochain mandat et se projeter dans l'avenir, sous réserve d'une évolution du périmètre : 22 conseillers.

La conséquence politique arithmétique est nulle car à 23 ou 22 membres, la majorité absolue reste à 12. L'incidence ne concerne que la commune de Bois d'Amont.

Pour ce vote, la municipalité préconise le choix du bulletin secret, sans débat fourni, car cela concerne une commune voisine.

Christophe MATHEZ rappelle qu'il a été décidé d'avancer le conseil ce soir pour laisser la possibilité au conseil de s'exprimer, mais M. le Maire avait la possibilité de laisser le conseil au 24/01 et la loi s'appliquait.

Marcel PROST demande pourquoi on était passé à 24 sièges. M. le Maire répond que la répartition du législateur par couche démographique peut être avantageuse ou non et le chiffre 24 a été discuté en début de mandat au conseil de communauté.

Jean-Sébastien LACROIX demande si lors de la prochaine élection, l'accord local sera toujours possible. M. le Maire pense que cela ne sera pas possible.

Marcel PROST demande ce qu'il se passe si les autres communes votent différemment. M. le Maire répond que c'est la décision de la commune des Rousses qui l'emporte. Après l'année compliquée passée en conseil de communauté avec un certain nombre d'absentions, il a cru comprendre que la majorité souhaitait appliquer le droit commun. Le vote à bulletin secret permet d'éviter une certaine polémique vis-à-vis d'une autre commune.

Claire CRETIN pense que notre accord local, très magnanime, fut un aveuglement, une catastrophe. Elle pense que l'on vit la démocratie du chantage au conseil de communauté.

M. le Maire propose de procéder au vote à bulletins secrets. Accord unanime du conseil municipal.

Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Résultat :

- Pour l'accord local à 23 sièges dont 6 pour la commune de Bois d'Amont : 2 votes pour
- Pour le retour au droit commun à 22 dont 5 pour la commune de Bois d'Amont : 15 votes pour
Bulletin blanc : 1

La décision de la commune est le retour au droit commun, soit 22 sièges :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Les Rousses	3544	11
Bois d'Amont	1674	5
Prémanon	1182	4
Lamoura	630	2
Total	7030	22

4 – Quartier des Crêtets : promesse de vente et vente à M. Auguste LAMY et Mme Lysa BOULET

M. le Maire fait part du souhait de M. Auguste LAMY et Mme Lysa BOULET d'acquérir la parcelle n° 6 du lotissement Les Crêtets pour la construction d'une maison individuelle d'habitation et propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la promesse de vente et la vente dont les actes seront rédigés par Me OUDET-ELIEN, notaire à Hauts de Bienne. Le prix de vente est de 170.00 € HT le m² hors frais de notaire, soit pour 707 m² un prix de 120 190.00 € HT.

Christophe MATHEZ précise qu'aujourd'hui, il reste 3 terrains disponibles.

Le conseil municipal,

Vu le nouvel avis des domaines en date du 22 octobre 2018,

- approuve à l'unanimité la vente de la parcelle 6 au profit de M. Auguste LAMY et Mme Lysa BOULET ou une société qui se substituerait à eux.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la promesse et la vente au nom de la Commune ;
- confirme que cette vente sera rédigée par Me OUDET-ELIEN notaire à Hauts-de-Bienne par 17 voix (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote car elle est salariée de cet office notarial).

6 – SIDEC : travaux RVS – signature ELum 8^{ème} tranche

M. le Maire rappelle que dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : renouvellement de matériel vétuste 8^{ème} tranche.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Il fait part de la délibération du SIDEC n° 1950 du 24 novembre 2018 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'éclairage public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVER le programme d'éclairage public présenté et son programme estimatif 25 287.25 € TTC.

Article 2 : SOLLICITER l'obtention d'une participation au SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération, soit 12 643.63 €.

Article 3 : PRENDRE ACTE que la part de la collectivité, estimée à 12 643.62 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80 % avant le commencement des travaux
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : AUTORISER le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le conseil municipal devra être saisi pour accord.

Article 5 : S'ENGAGER en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

Article 6 : AUTORISER M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre, autoriser M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : DECIDER l'inscription de la dépense au budget principal.

6 – Tarif de location de la salle des Narcisses à l'Omnibus

Suite à une erreur matérielle, lors du vote des tarifs communaux, le tarif de location de la salle des Narcisses a été supprimé.

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer comme suit :

Salle des Narcisses	
Du 1/10 au 31/5	75.00 €/1/2 journée 150.00 €/jour
Du 1/6 au 30/9	60.00 €/1/2 journée 120.00 €/jour

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif de location de la salle des Narcisses ci-dessus pour 2019.

7 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés et factures signés par le Maire et n'émet aucune remarque.

8 – Questions et informations diverses

Claire CRETIN demande si la commune a reçu le courrier de M. le Maire de Saint-Claude par rapport au référendum samedi. M. le Maire indique que les communes du Haut Jura se sont engagées à mettre une salle à disposition afin de permettre aux gens de manifester leur soutien à l'hôpital. La commune met la salle du conseil à disposition samedi 26/12 de 9h à 12h pour recueillir l'avis du public.

Annie BERTHET précise qu'à Bois d'Amont la mairie sera ouverte le dimanche matin de 9h à 12h, pour ceux qui n'ont pas pu voter aux Rousses.

Gilles BOURQUI informe le conseil que la première réunion avec les entreprises retenues a eu lieu pour le projet de construction du Centre d'Incendie et de Secours et des services techniques. Le commencement des travaux est prévu le 1^{er} avril 2019, si tout va bien. Les réunions de chantier auront lieu le mardi matin à 9h. Christophe MATHEZ a rappelé que le conseil ne voterait pas d'avenants et serait sensible au tri des déchets.

Annie GENRE demande s'il y aura un jour une réunion sur l'évolution de la communauté de communes. M. le Maire répond oui, le premier compte rendu n'est pas publié, les communes devront se prononcer.

Claire CRETIN a entendu, dans un débat, le Président de la République indiquer que les grandes intercommunalités rurales étaient une erreur et qu'il allait revoir la loi Notre. Aussi, ne serait-on pas à contrecourant ? M. le Maire ajoute que le Président du conseil départemental du Jura voyait le département

divisé en 5 grandes communautés de communes. Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il faut avoir des éléments sur quoi s'appuyer pour en discuter en conseil municipal.

Prochain conseil municipal : jeudi 14 février 2019 à 18h30

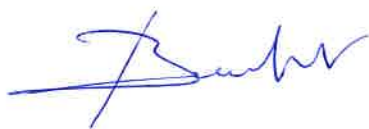
M. le Maire informe le conseil de la signature de la convention avec le SDIS pour la mise à disposition d'un employé communal sapeur-pompier volontaire **mercredi 23 janvier à 17h** en salle d'honneur.

Delphine GALLOIS indique que la mascotte des JOJ « YODLI » sera présente sur le site de la Transjeune, avec Rouxy, mercredi 23 janvier.

Claire CRETIN suggère au conseil municipal de réfléchir sur le recrutement d'un 2^{ème} policier municipal. M. le Maire répond qu'au vu de la démographie communale, la question va se poser.

Séance levée à 21h00
Le Secrétaire de séance,

Frédéric BOURLAND



Le Maire,



Bernard MAMET